

# LES DIRECTIVES POUR LA SUBVENTION EN AIDE À LA RECHERCHE GRANTS-IN-AID OF RESEARCH APPLICATION GUIDELINES



## Mission

La mission de Crohn et Colite Canada consiste à trouver un traitement curatif contre la maladie de Crohn et la colite ulcéreuse et à améliorer la vie des enfants et des adultes atteints de ces maladies chroniques. Crohn et Colite Canada s'est donné pour mission de recueillir des fonds en vue d'investir dans la recherche sur les MII afin de réaliser des percées dans la prévention de ces maladies, dans leur traitement, dans les travaux visant à découvrir des traitements curatifs contre elles et dans le secteur des politiques en matière de santé les concernant, informer les patients, les membres de leur famille ainsi que les représentants de l'industrie et du gouvernement sur les MII; sensibiliser davantage le public aux MII ainsi qu'au rôle de Crohn et Colite Canada; défendre les droits des personnes atteintes de MII auprès des représentants du gouvernement et des intervenants concernés.

## Renseignements généraux

Le programme de subventions en aide à la recherche de Crohn et Colite Canada a pour objectif de soutenir un vaste éventail d'activités de recherche sur les MII. Les fonds sont utilisés pour le soutien des activités de recherche menées par des chercheurs qualifiés titulaires d'une nomination professorale au sein d'établissements d'enseignement ou de recherche sans but lucratif au Canada. Ces directives sont conçues pour aider les chercheurs à remplir le formulaire de demande de subvention en aide à la recherche. Veuillez les lire attentivement. Les demandes qui ne respectent pas ces directives et les critères d'admissibilité seront retournées sans être examinées.

## Subventions en aide à la recherche

Les subventions en aide à la recherche appuient des projets de recherche dont l'objectif est bien défini et elles sont accordées à des chercheurs qui travaillent seuls ou en collaboration avec d'autres personnes. Elles sont remises pour une période maximale de trois ans et ne dépassent pas 125 000 \$ par année. Ces fonds peuvent être utilisés pour payer les salaires des techniciens et/ou des étudiants qualifiés; pour acheter des matériaux, des fournitures et du matériel (moins de 5 000 \$ par année); pour acheter et entretenir des animaux; et pour défrayer les frais de déplacement, le montant maximal consenti à ce titre étant de 2 500 \$ annuellement.

Au cours de la première année, une portion du montant maximal de 125 000 \$ allant jusqu'à 25 000 \$ peut servir à l'achat de matériaux, de fournitures et de matériel nécessaires pour le démarrage d'un nouveau laboratoire, pour les demandeurs dont la première nomination au sein du corps professoral d'un établissement d'enseignement canadien s'est faite au cours des trois dernières années. Il importe de justifier le besoin de tels matériaux et matériels et leur coût.

## Admissibilité

Les chercheurs qui sont titulaires d'une nomination professorale au sein de la faculté de médecine, de soins infirmiers, de pharmacie ou de médecine vétérinaire ou encore d'une autre faculté supérieure d'une université canadienne peuvent présenter une demande à Crohn et Colite Canada à titre de chercheurs principaux en vue d'obtenir une subvention pour leurs travaux de recherche. Le projet de recherche doit avoir un lien clair avec la mission de Crohn et Colite Canada. Les co chercheurs de l'extérieur du Canada peuvent présenter une demande.

Si le demandeur n'est pas titulaire d'une nomination professorale au moment où il présente sa demande, il doit joindre à cette dernière une lettre d'accompagnement du doyen de la faculté faisant état du poste désiré et de la date à laquelle il prendra effet. Les chercheurs appartenant à des facultés autres que celles des sciences de la santé peuvent également présenter une demande si leur projet de recherche est jugé pertinent par rapport à la mission de Crohn et Colite Canada et à son orientation stratégique.

Si le projet de recherche doit être mené dans un hôpital ou dans un autre établissement de soins de santé, le représentant officiel de cet établissement doit apposer sa signature sur la première page de la demande pour attester que l'espace et les ressources appropriés sont disponibles et qu'ils seront fournis au demandeur.

Les étudiants de premier cycle et des cycles supérieurs qualifiés peuvent bénéficier de soutien financier lorsque le budget d'exploitation est respecté. Afin de pouvoir recevoir de Crohn et Colite Canada du financement sous forme de subventions en aide à la recherche, les demandeurs doivent être membres de [l'Institut de recherche sur les MII de Crohn et Colite Canada](#).

Au cours d'une année donnée, un chercheur peut être à la fois chercheur principal dans le cadre d'une demande de subvention en aide à la recherche et co chercheur dans le cadre d'une autre demande de ce type. Le financement obtenu dans le cadre d'autres programmes de Crohn et Colite Canada (exemples : Innovations en recherche sur les MII; Projet GEM, octroi de fonds au personnel; octroi de fonds dans le cadre des Colloques) ne limite pas l'admissibilité aux subventions en aide à la recherche. Les chercheurs doivent être résidents du Canada pour présenter une demande de subvention.

## Niveau de financement

Le montant accordé sera déterminé en fonction des exigences relatives au projet présenté et de la mesure dans laquelle ledit projet cadre avec la mission de Crohn et Colite Canada. Le montant accordé ira de 5 000 \$ CAN à un maximum de 125 000 \$ CAN par année. Selon la politique du conseil de Crohn et Colite Canada, les fonds accordés ne doivent pas servir à défrayer les frais généraux des établissements.

## Période de soutien

Les subventions peuvent être octroyées pendant une période allant jusqu'à trois ans, sous réserve des fonds disponibles. Toutes les périodes de financement débutent en septembre 2018.

## Dates limites pour la présentation des demandes

À la date limite indiquée, les demandeurs doivent soumettre une lettre d'intention en utilisant le [formulaire en ligne](#) disponible sur le site Web de Crohn et Colite Canada. Les lettres d'intention sont utilisées par le Comité d'examen des subventions pour identifier les pairs évaluateurs appropriés pour examiner les demandes détaillées. Les candidats qui soumettent une lettre d'intention sont invités à soumettre une demande complète avant la date limite indiquée. **Veillez noter : les candidats doivent soumettre une lettre d'intention pour pouvoir soumettre une demande complète.**

### Dates limites pour 2018:

Les lettres d'intention doivent être reçues avant 23h59 lundi le 20 novembre 2017.

Les demandes complètes doivent être reçues avant 23h59 vendredi le 19 janvier 2018.

Les candidats doivent remplir les formulaires de demande en ligne disponibles sur le site web de Crohn et Colite Canada. Veuillez noter que les demandes ne sont plus acceptées par e-mail ou par la poste. Si vous rencontrez des difficultés, veuillez contacter [research@crohnsandcolitis.ca](mailto:research@crohnsandcolitis.ca).

## Procédures d'évaluation des demandes complètes

Chaque demande est évaluée en fonction de son mérite sur le plan scientifique, de sa pertinence et de son applicabilité par le Comité d'examen des subventions. Les demandes peuvent également faire l'objet d'un examen indépendant par des réviseurs externes considérés comme des experts dans le(s) domaine(s) considéré(s).

Crohn et Colite Canada fait intervenir des réviseurs non spécialisés au sein de son Comité d'examen des subventions afin d'accroître l'imputabilité et la transparence du processus d'examen et de faire en sorte que les projets de recherche retenus par elle soient alignés sur ses objectifs, sa mission et ses priorités stratégiques. Les réviseurs non spécialisés aident à déterminer le degré de pertinence des projets par rapport à la mission de Crohn et Colite Canada. Cette dernière se fait un devoir de veiller à ce que des résumés rédigés en termes non spécialisés accompagnent chaque demande.

Le Comité discute de la demande et par voie de consensus (ou par voie de vote majoritaire au besoin), il lui attribue un pointage entre 0 et 5. Chacune des plages de pointage correspond à une catégorie précise : 4,5 à 4,9 correspond à REMARQUABLE; 4,0 à 4,4, à EXCELLENT; 3,5 à 3,9, à TRÈS BIEN; 3,0 à 3,4, à ACCEPTABLE MAIS FAIBLE PRIORITÉ; et 2,9 et moins, à NON ACCEPTABLE. Le pointage attribué est fondé sur l'évaluation de la demande faite par les membres du Comité à la lumière de la discussion qu'ils ont eue, de la demande elle-même et de rapports présentés par les réviseurs internes et externes. Chaque membre du Comité qui a participé à la discussion (exclusion faites des membres du Comité qui proviennent du même établissement ou qui, autrement sont en conflit d'intérêts) attribue alors à la demande un pointage se situant à +0,5 du pointage déterminé par voie de consensus. La moyenne des pointages ainsi soumis sert alors à déterminer le pointage final et la cote. Seules les propositions obtenant au minimum un pointage de 3,5 sont discutées en détail par le Comité. En outre, la pertinence du projet à l'égard de la mission de Crohn et Colite Canada et son applicabilité sont prises en compte pour la détermination de la cote finale. Les projets jugés non pertinents ou non applicables sont considérés comme non acceptables et par conséquent rejetés.

Le Comité est également tenu de recommander un budget ou un niveau approprié de financement pour chaque demande. Cela est décidé par voie de consensus au sein du Comité. Le conseil d'administration national de Crohn et Colite Canada s'attend à ce que le Comité, en présentant une recommandation de budget, fasse montre des connaissances et du jugement de l'ensemble de ses membres à l'égard des exigences et des coûts des activités de recherche. Il doit examiner en détail le budget soumis par le demandeur et recommander un financement qui permettra au demandeur d'accomplir des progrès raisonnables tout au long de la période visée par la subvention. Cette recommandation en matière de budget est séparée et distincte de l'évaluation du mérite sur le plan scientifique et est faite après ladite évaluation.

Compte tenu de l'orientation du conseil, des priorités de Crohn et Colite Canada en matière de programmes et des contraintes budgétaires, Crohn et Colite Canada, appuyée par le Comité, étudie les cotes attribuées et les budgets recommandés et annonce sa décision finale, qui est sans appel.

## Avis

Les demandeurs seront avisés officiellement, par Crohn et Colite Canada, de la décision prise par cette dernière. Le bureau des Finances de l'université ou de l'établissement concerné sera également informé des subventions octroyées.

## Rapports d'évaluation

Des copies de toutes les évaluations effectuées par les réviseurs externes et les réviseurs du Comité seront transmises aux demandeurs. Les auteurs ne seront pas identifiés dans lesdits documents. Dans le cas des demandes ayant fait l'objet de discussions ainsi que de l'attribution d'un pointage et d'une cote par le Comité, un résumé des discussions de ce dernier sera fourni.

## **Demandeur**

Le(s) demandeur(s) est(sont) reconnu(s) par Crohn et Colite Canada comme l'auteur(les auteurs) du contenu intellectuel de la demande soumise. Dans le cas des demandes présentées par plus d'un auteur, Crohn et Colite Canada correspondra avec le premier demandeur (le demandeur principal) dont le nom est mentionné dans la demande. Les demandeurs principaux doivent être affiliés à un établissement de recherche canadien sans but lucratif.

Si un demandeur s'attend à une contribution importante de la part de collaborateurs (autres que les co demandeurs), une déclaration signée par chaque collaborateur doit être jointe à la demande.

## **Établissement**

Crohn et Colite Canada considère qu'il incombe à l'établissement de procurer l'espace, les installations, les fournitures et les services généraux nécessaires pour la tenue du projet de recherche décrit.

## **Considérations d'ordre éthique**

Cochez les cases appropriées. L'approbation en matière d'éthique et l'attestation de respect des normes relativement à l'expérimentation animale et humaine ainsi qu'aux dangers biologiques et chimiques doivent être obtenues dans les trois mois suivant le moment où l'avis de subvention est reçu. La documentation doit être remplie et retournée dans les meilleurs délais à la suite de l'octroi des fonds et au plus tard dans les trois mois suivant le premier paiement. Si la documentation requise n'est pas fournie, il est possible que les paiements subséquents soient retardés ou refusés.

## **Politique en matière de langues officielles**

Crohn et Colite Canada est disposée à servir la communauté scientifique et le grand public dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada lorsque cela est possible. Les chercheurs peuvent notamment utiliser la langue de leur choix pour remplir leur demande de subvention en aide à la recherche. Indiquez votre préférence sur le formulaire.

## **Paiement et administration des fonds de la subvention**

L'établissement où le demandeur mène le projet et/ou il est titulaire d'une nomination professorale peut être désigné pour recevoir et administrer les fonds de la subvention, à la discrétion du chercheur principal. Si l'établissement désigné n'est pas celui au sein duquel le demandeur mène le projet, veuillez fournir une explication à cet égard dans une lettre d'accompagnement. Les fonds doivent être utilisés pendant la période visée par la subvention, sauf si une demande de prolongation sans incidence financière est reçue par la vice présidente, Recherche et programmes à l'intention des patients de Crohn et Colite Canada au moins un mois avant la fin de la période de financement. Les paiements sont faits tous les trimestres. Il faut désormais présenter des rapports financiers annuels à la fin de chaque année de financement, au minimum. Ces rapports doivent être transmis à la coordonnatrice, Subventions à la recherche et bourses, Crohn et Colite Canada avant le 30 juillet de chaque année. Le rapport de l'année finale de la subvention doit être envoyé avant le 30 septembre pour permettre l'approbation des transactions. Ce rapport doit comporter un relevé de compte présentant le rapprochement entre les paiements de la subvention et les dépenses engagées à ce jour et faisant état du solde des fonds, le cas échéant. Le rapport doit être certifié par le titulaire de la subvention et un dirigeant désigné par l'institution recevant les fonds.

## **Signatures**

En apposant leurs signatures dans la demande, le(s) demandeur(s) et l'établissement s'engagent à respecter des responsabilités particulières. Les signatures des chercheurs principaux et des co chercheurs sont requises. Le(s) demandeur(s) et l'établissement sont conjointement responsables de l'adhésion aux modalités générales régissant l'octroi d'une subvention à la recherche dont fait état le Guide de subventions à la recherche et bourses des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), lesdites modalités englobant les sujets suivants : directives du Conseil canadien de protection des animaux portant sur l'expérimentation animale; détermination de la régularité, sur le plan éthique, de toutes les propositions lorsqu'il est question d'expérimentation humaine; directives des IRSC qui peuvent s'appliquer à la manipulation de molécules d'ADN produites par recombinaison et de cellules et virus animaux; conformité de l'administration des fonds fournis aux pratiques comptables.

## **Résumé du projet**

Le résumé devrait être rédigé dans un langage non scientifique, plus précisément dans un style adapté aux membres non spécialisés de Crohn et Colite Canada ou se prêtant à un communiqué de presse. Le texte doit comporter deux cent cinquante (250) mots maximum.

## **Projet de recherche détaillé – 10 pages numérotées, au maximum (références, figures, tableaux exclus)**

Les candidats doivent télécharger avec leur demande en ligne une description claire et concise de leur proposition de recherche. La proposition doit comporter au maximum 10 pages (références bibliographiques exclues). Ce nombre limite de pages ne comprend pas les références, les tableaux, les graphiques, les figures et les photographies, qui ne peuvent être inclus qu'à la suite de la bibliographie. Les demandeurs sont autorisés à présenter des figures et/ou des tableaux comportant les données préliminaires et les légendes pertinentes. Ces dernières doivent être succinctes. Les descriptions détaillées des méthodes et la discussion sur les résultats doivent faire partie du corps de la proposition. Elles ne doivent ni figurer dans les légendes, ni faire l'objet d'une annexe. Les questionnaires et les formulaires de consentement peuvent être joints au document comme annexes, si cela s'applique. Il est possible de télécharger avec la demande de subvention jusqu'à cinq manuscrits/publications du ou des candidat(s).

Aucun autre ajout ou annexe n'est autorisé. S'il y a des éléments excédentaires, la demande sera retournée. Le demandeur disposera alors de 48 heures pour présenter son document de nouveau.

Format : Il faut que le texte soit à interligne simple et en police de caractères Arial de 11 points (cela comprend les étiquettes et les descriptions accompagnant les figures, les tableaux, les graphiques, les photographies, etc.) et que les marges soient de ¾ pouce sur tous les côtés.

En-tête : L'inscription « Proposition de projet de recherche présentée dans le cadre du programme de subventions en aide à la recherche » doit figurer dans le coin gauche, et le coin droit doit comprendre le nom du demandeur.

Pied de page : Les numéros de page, successifs, doivent apparaître au centre de chaque page.

### Budget de la proposition

Les demandeurs doivent fournir des estimations des dépenses pour une ANNÉE COMPLÈTE, peu importe le moment où le projet proposé doit débiter.

Veuillez préciser en détail le montant dépensé par catégorie et justifier les fonds demandés pour chaque année. Il faut inclure dans la PREMIÈRE ANNÉE du budget les fonds demandés pour tous les achats d'équipement et les autres éléments non récurrents, même si de telles dépenses peuvent être prévues au cours d'autres années de la période visée par la subvention (les frais de déplacement sont limités à 2 500 \$ annuellement). Le montant demandé doit être indiqué en dollars canadiens. Les demandeurs doivent remplir les pages relatives au budget que comporte la demande. Prière de prendre note qu'il n'est pas possible de remplacer les pages relatives au budget que contient la version des IRSC.

### Données personnelles

Tant les chercheurs principaux que les co-chercheurs doivent remplir la section Données personnelles. Le format actuel des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) (ou CV commun) ne sera pas accepté. Il est demandé tant aux chercheurs principaux qu'aux co-chercheurs de joindre une liste de leurs publications des cinq dernières années à la suite de leur section Publications.

### Autres fonds

Tous les demandeurs doivent fournir une liste de tous les projets de recherche proposés à d'autres organismes subventionnaires parallèlement au projet faisant l'objet de la présente demande, ainsi que de tous les projets dont la présentation est prévue au cours des douze prochains mois. Il faut fournir une liste de tous les projets pour lesquels on attend actuellement du financement ou pour lesquels les fonds demandés ont été reçus pour tous les demandeurs, au cours des trois dernières années. Veuillez préciser la nature et le pourcentage de tout chevauchement entre la présente demande et d'autres demandes. Le titre, le résumé, le budget, l'organisme subventionnaire et les dates précises de ces subventions ainsi que la période visée par elles doivent être fournis.

Le demandeur DOIT JOINDRE au document les pages relatives au résumé et au budget de chaque autre subvention dont est actuellement titulaire le chercheur principal, ou de chaque autre demande présentée à un autre organisme subventionnaire parallèlement à la présente demande, que cela soit perçu comme pertinent ou non. Si le demandeur est en attente d'une réponse de la part d'un autre organisme concernant une demande portant sur le même sujet, il doit informer Crohn et Colite Canada des résultats de sa démarche dès qu'il les obtient.

### Coordonnées

Concours de subventions en aide à la recherche 2018  
Crohn et Colite Canada  
60, avenue St. Clair Est, bureau 600  
Toronto (Ontario) M4T 1N5  
416-920-5035 x252  
[research@crohnsandcolitis.ca](mailto:research@crohnsandcolitis.ca)